Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

2026/

Décision 2026/04

Attribution du marché public de substitution passé en procédure adaptée de fournitures d'un camion nacelle pour le service éclairage public de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis

Par décision n°2025/14, Monsieur le Président attribuait le marché public passé en procédure adaptée de fournitures de véhicules pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis comme suit :

- Le lot n°1 à la société GARAGE LEFEVER : acquisition d'un camion benne d'occasion (variante) pour 28 317,76 € HT et une reprise du camion actuel à hauteur de 2 980 € HT ;
- Le lot n°2 à la société KLUBB France : acquisition d'un camion nacelle neuf pour 82 000 € HT, sous réserve de la levée de toute ou partie des options (recyclage manœuvre de secours (1/2 journée) pour 650 € HT, prise en main par le personnel 350 € HT et extension de garantie, entretien et VGP 3 ans (au lieu de 2 ans) 3 960 € HT), et une reprise du camion actuel à hauteur de 7 000 €.

Le lot n°1 a été régulièrement exécuté.

Le titulaire du lot n°2 n'a pas respecté ses engagements et n'a pas fourni le camion nacelle dans les délais promis (20 semaines initialement promises à compter de la notification du bon de commande). Après plusieurs relances, nouveaux engagements non tenus et mises en demeure, la société KLUBB n'a toujours pas fourni le camion nacelle. Il convient de prendre acte de la résiliation pour faute du titulaire. Ce dernier ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels conformément à l'article 41.1 c) du cahier des clauses administratives générales des marchés de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

Conformément aux pièces contractuelles et au CCAG-FCS, Monsieur le Président a lancé une procédure aux frais et risques de KLUBB avec résiliation.

La procédure d'exécution aux frais et risques du titulaires nécessite la passation d'un marché public de substitution.

Ce marché de substitution en vue de la résiliation du lot n°2 a été lancé le 08 décembre 2025.

Un pli a été transmis avant le 16 décembre 2025, 12h00. Un pli a été reçu après. La société suivante a soumissionné :

- HIGH LITFT pour un camion nacelle à 88 048 € HT et une reprise à 8 000 € HT.

Après contrôle des candidatures et évaluation des offres, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir l'offre de HIGH LIFT.

À la sortie de la réunion de CAO, KLUBB France sollicitait d'obtenir un délai supplémentaire et s'engageait à nous livrer le camion nacelle avant le 31 janvier 2026.

Le 02 février 2026, les services communautaires ont constaté que le camion nacelle n'avait pas été livré et qu'il convenait de confirmer la résiliation au titre de l'article 41.1 c) du CCAG-FCS et de maintenir la procédure du marché de substitution aux frais et risques de KLUBB France.

Vu le code de la commande publique, dont l'article L2123-1,
Vu le cahier des clauses administratives générales des marchés de fournitures courantes et de services, dont ses articles 41.1 c) et 45,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

2026/

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **De faire application de l'article 45 du cahier des clauses administratives générales des marchés de fournitures courantes et de service permettant la passation et l'attribution d'un marché de substitution aux frais et risques de l'attributaire défaillant, KLUBB France ;**
- **De résilier pour faute du titulaire le lot n°2 attribué à la société KLUBB France celui-ci ne s'étant pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels en application de l'article 41.1 c) du cahier des clauses administratives générales de fournitures courantes et de services ;**
- **D'attribuer le marché public de substitution à la société HIGH LIFT ;**
- **De préciser que l'ensemble des dépenses liées au marché de substitution seront mis à la charge de l'attributaire défaillant ;**
- **De signer les annexes jointes à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 03/02/2026 Publication le 03/02/2026 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 03/02/2026 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Identité du candidat/titulaire : HIGH LIFT

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025FourCamNac
Avance : ☐ Non – ☐Oui de ..... %
Retenue de garantie : ☒ Non – ☐Oui de ..... %
Caution bancaire : ☐ Oui – ☒Non
Périodicité des révisions : Annuelle
Cotraitants :

Sous-traitants :

CPV : 34142100-5

MARCHÉ PUBLIC DE SUBSITUTION PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURES D'UN CAMION NACELLE POUR LE SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Direction des Services Techniques – Service éclairage public
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP) et de l'article 45 du CCAG-FCS (frais et risque du titulaire)
- Nature : fourniture et maintenance
- Date de réception des candidatures et des offres : 16 décembre 2025, 12h00
- Début : Admission des fournitures (Livraison janvier 2026)
- Durée : Cinq (5) ans
- Date(s) d'admission : 2025/2026

/!\ À compléter par le candidat /!

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : bruto.f@hl-nacelles.fr

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 1 - Objet et étendue de la consultation 4
1-1. Objet de la consultation 4
1-2. Mode de passation 4
1-3. Allotissement 4
1-4. Variantes 4
1-5. Option 4
1-6. Montant du marché public 4
1-7. Nomenclature communautaire 4
1-8. Lieux d'exécution et visite des reprises 5
1-9. Durée du marché public 5
1-10. Délais de validité des offres 5
1-11. Modalité de règlement 5
1-12. Acheteur 5
1-12.1. Désignation de l'acheteur 5
1-12.2. Personne habilitée à signer le marché public 5
1-13. Comptable assignataire 5
Article 2 - Document de consultation des entreprises 6
2-1. Documents généraux 6
2-2. Documents particuliers 6
Article 3 - Engagement du candidat 7
3-1. Engagement et identification du candidat 7
3-2. Groupement d'opérateurs économiques 8
Article 4 - Avance 8
Article 5 - Clauses administratives particulières 9
5-1. Durée de garantie 9
5-2. Dispositions financières 9
5-2.1. Prix 9
5-2.2. Demandes de paiement 9
5-2.3. Montants des entretiens préventifs et curatifs 9
5-2.4. Révision des prix des entretiens 9
5-3. Pénalités de retard ou de non-conformité 10
5-4. Résiliation 10
5-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire 10
5-6. Assurances 10
5-7. Litiges - Contentieux 10
5-8. Dérogations au CCAG-FCS 10
Article 6 - Clauses techniques particulières 11
6-1. Fournitures 11
6-2. Reprises 11
6-3. Livraison et mise en service des fournitures 11
6-4. Formation des agents 12
6-5. Entretiens 12
6-5.1. Entretien préventif 12
6-5.2. Entretien curatif 12
6-6. Documents complémentaires 12
Article 7 - Offre de prix 13

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 8 - Paiements 13
Article 9 - Assurances 13
Article 10 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s) 14
Article 11 - Décision du pouvoir adjudicateur : 14
Article 12 - Signature du pouvoir adjudicateur : 14
Annexe 1 : Camion nacelle – Bordereau de prix unitaires 15
Annexe 2 : Camion nacelle – Détail estimatif – Sans reprise 16
Annexe 3 : Camion nacelle – Détail estimatif – Avec reprise (Option) 17

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 1 - Objet et étendue de la consultation

1-1. Objet de la consultation

La présente consultation est un marché de substitution en vue de la résiliation du lot n°2 – Camion nacelle pour le service d'éclairage public : Fourniture d'un camion nacelle avec une hauteur minimale de travail de 12m, un déport de 9m et une charge utile de déport d'un minimum 120 kg et reprise du véhicule actuel (camion de marque NISSAN modèle CABSTAR35-11 nacelle de marque AB Services modèle 202 REVOLUTION mis en circulation en avril 2012, comptabilisant 147 000 km).

1-2. Mode de passation

Le marché public est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

Les candidats noteront que le présent marché public est un marché dit « de substitution » en application de l'article 45 du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) portant exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire.

1-3. Allotissement

Le présent marché public correspond au lot ci-dessous décrit :

- Lot n°2 – Camion nacelle pour le service d'éclairage public : Fourniture d'un camion nacelle avec une hauteur minimale de travail de 12m, un déport de 9m et une charge utile de déport d'un minimum 120 kg et reprise du véhicule actuel (camion de marque NISSAN modèle CABSTAR35-11 nacelle de marque AB Services modèle 202 REVOLUTION mis en circulation en avril 2012, comptabilisant 147 000 km).

1-4. Variantes

Aucune autre variante ne sera prise en compte.

1-5. Option

Le candidat présentera sa meilleure offre pour la reprise du camion nacelle ci-dessus décrit.

L'acheteur se réserve le droit de lever ou non l'option.

1-6. Montant du marché public

Le montant du présent marché public est inférieur à 90.000 euros HT pour la totalité de la durée d'exécution.

1-7. Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 34134000-5 : Camions à carrosserie ouverte et à plate-forme ;
- 34142100-5 : Camions à plate-forme élévatrice.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

1-8. Lieux d'exécution et visite des reprises

La visite de reprise et la livraison du camion nacelle auront lieu avec M. Nathan BLAVOËT au :

Service technique de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
39 rue de Ligny – 59540 CAUDRY

1-9. Durée du marché public

Le marché public est conclu à compter de la date d'admission effective des fournitures pour une durée maximale de cinq (5) ans.

Le titulaire s'engage à mettre en service le camion nacelle **avant la fin janvier 2026**.

1-10. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1-11. Modalité de règlement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme **CHORUS**. Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm
SIRET : 200 030 633 00198 – N° engagement : 2025FourCamNac

1-12. Acheteur

1-12.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr

1-12.2. Personne habilitée à signer le marché public

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-13. Comptable assignataire

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 2 - Document de consultation des entreprises

2-1. Documents généraux

Le présent marché public est soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. Documents particuliers

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (3-AE-2025FourCamNac), et ses annexes, les bordereaux de prix unitaire (BPU) par offre et leur détail estimatif (DE) ;
- Le présent règlement de consultation (2-RC-2025FourCamNac) ;
- L'avis de marché (1-AM-2025FourCamNac) ;
- Les pièces confidentielles (4-Confidentiel-2025FourCamNac) contenant la carte grise et la facture du camion nacelle à reprendre (lot n°2).

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 3 - Engagement du candidat

3-1. Engagement et identification du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

→ ☒ s'engage pour son propre compte ;
→ ☐ engage la société ..... ;
→ ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engage ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial : HIGH LIFT

Prénom, NOM et titre de son représentant : BRUTO Florent

Numéro SIRET : 89222524400011

Adresse de l'établissement : 13 Rue du professeur louis Neel 21600 Longvic

Adresse électronique : bruto.f@hl-nacelles.fr

Numéros de téléphone : 0786761981

Cotraitant 2 :

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

Cotraitant 3 :

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

À exécuter le présent marché de substitution conformément aux pièces contractuelles et au mémoire technique annexé au règlement de consultation.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

3-2. Groupement d'opérateurs économiques

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ ☐ conjoint ;

→ ☐ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations de la manière suivante :

Désignation des membres du groupement	*Prestations exécutées par les membres du groupement*		
	Désignation	Montant (€ HT)	Part (%)
Mandataire			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			

Article 4 - Avance

Considérant les délais de livraison du présent marché, aucune avance ne sera accordée au titulaire.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 5 - Clauses administratives particulières

5-1. Durée de garantie

Le présent acte d'engagement est soumis à l'article 33 du CCAG-FCS. À ce titre, le candidat garantit ses fournitures pour une durée minimale d'un an.

Le cas échéant et par dérogation à l'article 33 du CCAG-FCS, le titulaire s'engage à garantir le tracteur pour une durée supérieure à savoir, 2.. ans.

5-2. Dispositions financières

5-2.1. Prix

Les prix énoncés en annexes du présent acte d'engagement sont conformes à l'article 10 du CCAG-FCS.

5-2.2. Demandes de paiement

Les demandes de paiement sont transmises conformément à l'article 11 du CCAG-FCS.

La remise d'une demande de paiement intervient après l'admission des fournitures par le représentant de l'acheteur.

Les demandes de paiement sont transmises uniquement via la plateforme CHORUS.

5-2.3. Montants des entretiens préventifs et curatifs

Le prix d'un entretien préventif comprend l'ensemble des pièces et mains d'œuvre nécessaire à la révision du véhicule.

S'agissant du montant de l'entretien curatif, au-delà de la garantie, en cas de panne du véhicule, le titulaire se rendra sur place pour évaluer le nombre d'heures et les fournitures nécessaires pour la réparation du véhicule. Après évaluation des pièces et de la main d'œuvre nécessaires, le titulaire transmettra son devis. L'acheteur se réserve le droit de négocier. En cas d'acceptation, le titulaire réalisera les travaux estimés.

5-2.4. Révision des prix des entretiens

Un mois avant la date anniversaire du présent marché, le titulaire peut fournir à l'acheteur les coûts de la main d'œuvre et du forfait entretien préventif révisés comme suit :

$$P = P0 \times (0{,}20 + 0{,}80\frac{I}{I0})$$

dans laquelle :

- P = le montant du prix révisé (coût horaire de la main d'œuvre ou forfait entretien préventif) ;
- P0 = le prix initial ;
- I = le **dernier indice connu et définitif du coût du travail - Salaire horaire - Commerce (NAF rév. 2 section G) - Base 100 en 2020 Identifiant 010762023** à la date anniversaire du marché ;
- I0 = l'indice INSEE **010762023** du mois de décembre 2025 – mois de réception des offres.

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

À défaut de réception d'une demande écrite un mois avant la date anniversaire du présent marché, le titulaire ne pourra prétendre à la révision des prix susmentionnés.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

5-3. Pénalités de retard ou de non-conformité

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = \mathrm{V} \times \frac{\mathrm{R}}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les fournitures ne sont pas livrées, les prestations ne sont pas réalisées, ou sont livrées ou réalisées mais, ne correspondent pas en tout point aux stipulations du présent acte d'engagement.

5-4. Résiliation

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation du marché public.

5-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire

En cas d'exécution non conforme aux pièces du marché public ou non-respect des délais, l'acheteur appliquera l'article 45 du CCAG-FCS.

5-6. Assurances

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

5-7. Litiges - Contentieux

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

5-8. Dérogations au CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge aux articles 33, le cas échéant, et 14 du CCAG-FCS.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 6 - Clauses techniques particulières

6-1. Fournitures

Le titulaire livrera et mettra en service le camion nacelle suivant :

État	Neuf
Châssis-cabine	135 cv Empâtement ± 3750 m Boite de vitesse mécanique Réservoir carburant 60 l minimum Nacelle VL – Nacelle plateau (pas de nacelle sur un utilitaire)
Nacelle élévatrice	Bras télescopique avec soit un bras pendulaire ou sans pendulaire mais similaire au Révolution 202R Déport ± 9 m – Supportant au minimum 120 kg Hauteur minimum de travail 12m – Supportant au minimum 120 kg Panier isolé basse tension Coffre pour rangement (le maximum possible) Plaque de stabilisation Support de plaque de stabilisation Rotation panier Cales de roue avec support Portes échelles (sur coffre de rangement (échelle de 4m)) Portes cônes de signalisation Kit signalisation 1 triflash rabattement électrique + gyroleds Bandes réfléchissantes classe 1 Ridelles en aluminium Arrêt / Démarrage moteur nacelle Tableau des Poids

6-2. Reprises

Si l'acheteur le décide, le titulaire reprendra l'ancien camion nacelle acquis chez AB Services référence 202Revolution, dont le châssis est de marque NISSAN et modèle : CABSTAR35-11.

Le carte grise et la facture du véhicule à reprendre sont classées dans le fichier 4-Confidentiel-2025FourCamNac. Le titulaire est réputé en avoir pris connaissance.

Le titulaire s'engage à reprendre le camion nacelle en l'état au prix évalué lors de sa visite.

6-3. Livraison et mise en service des fournitures

Le titulaire prendra contact avec le responsable des services techniques, Monsieur Bruno LECLERCQ, pour la livraison, la mise en route et la formation des agents.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

6-4. Formation des agents

Le titulaire formera l'ensemble des agents désignés par le responsable des services techniques à la conduite et l'entretien « en bon père de famille » des véhicules.

Les heures de formations seront dispensées par les techniciens du titulaire.

L'acheteur pourra pendant toute la durée du marché public faire appel au titulaire pour former de nouveaux agents.

6-5. Entretiens

Le titulaire prévoira la possibilité d'entretien préventif et curatif des équipements fournis.

6-5.1. Entretien préventif

L'entretien préventif des véhicules se fera sur les lieux d'exécution précisés à l'article 1-6 de l'acte d'engagement et du règlement de consultation a minima deux fois par an ou tous les ..... Km ou tous les ..600.... heures de travail.

L'entretien préventif sera réalisé par du personnel « service après-vente » qualifié du titulaire ou du constructeur. Le titulaire garantit 12.. mois l'entretien préventif.

6-5.2. Entretien curatif

L'entretien curatif des véhicules se fera sur les lieux d'exécution précisés à l'article 1-6 de l'acte d'engagement et du règlement de consultation à chaque fois que le représentant des services techniques en fera la demande et ce, dans les plus brefs délais.

Le titulaire s'engage à intervenir dans les .48. heures après notification de la panne par le responsable du service « chemin de randonnée » ou de ses collaborateurs.

L'entretien préventif sera réalisé par du personnel « service après-vente » qualifié du titulaire ou du constructeur. Le titulaire garantit 24.. mois l'entretien curatif.

L'entretien curatif comprend aussi le remplacement des pneus avant et arrière. Le cas échéant, le titulaire veillera à remplacer les pneus endommagés par un modèle équivalent et s'assurera que la pression de l'ensemble des pneus du véhicule est conforme aux recommandations du constructeur.

Note : Le porteur n'est jamais compris dans nos contrats d'entretiens, c'est à souscrire auprès du concessionnaire

6-6. Documents complémentaires

F.B

Lors de la livraison, le titulaire remettra en format papier et électronique (PDF) au responsable des services techniques la carte grise et le manuel d'utilisation du véhicule.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 7 - Offre de prix

L'offre de prix est à compléter en annexes du présent document.

Article 8 - Paiements

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Contractant unique ou mandataire

Titulaire	[redacted]		
Domiciliation	[redacted]		
Code banque	[redacted]	Code guichet	[redacted]
Numéro de compte	[redacted]	Clé RIB	[redacted]
IBAN	[redacted]	Code BIC	[redacted]

Deuxième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Troisième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Article 9 - Assurances

Contractant unique ou mandataire

Compagnie d'assurance	[redacted]	N° de police	[redacted]

Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance		N° de police	

Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance		N° de police	

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Article 10 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BRUTO FLORENT	DIJON 15/12/2025	HIGH LIFT 13 rue du Professeur Louis Néel 21600 LONGVIC Siret: 892 225 244 00011 TVA: FR29892225244

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 11 - Décision du pouvoir adjudicateur :

- Le présent soumissionnaire :
  - → ☐ est retenu pour le lot n°2 ☐avec/ ☐sans reprise ;
  - → ☐ n'est pas retenu.

Article 12 - Signature du pouvoir adjudicateur :

A Beauvois-en-Cambrésis, le .....

Conformément à la décision n°2026/...

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Annexe 1 : Camion nacelle – Bordereau de prix unitaires

Fourniture du(es) véhicule(s) :

Référence titulaire	Référence acheteur	Désignation des produits	Unité	Prix unitaire (PU) € HT
	A	Camion nacelle neuf	Unité	[redacted] HT
AB Services 202Revolution	B	Camion nacelle à reprendre	Unité	[redacted] HT

Service d'entretien :

Référence titulaire	Référence acheteur	Désignation des produits	Unité	Prix unitaire (PU) € HT
	Z	Entretien préventif	Heure	[redacted]
	Y	Entretien curatif	Heure	[redacted] HT / Heure

Date : DIJON
15/12/2025
Signature du candidat : (NOM, Prénom, poste du signataire)

** Le présent document a valeur contractuelle.*

HIGH LIFT
13 rue du Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
Siret: 892 225 244 00011
TVA: FR29892225244

Bruto Florent - Gérant

Deux formules de contrat disponibles :

Contrat d'entretien Préventif (Entretien + 2 VGP par an)
Contrat d'entretien Full Service (Entretien + 2 VGP par an + Pièces + MO + Déplacement) jusqu'à 60 mois [redacted] HT / An Entretien Full service (Tout compris - Hors casse)

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Annexe 2 : Camion nacelle – Détail estimatif – Sans reprise

Fourniture du(es) véhicule(s) :

Référence titulaire	Référence acheteur	Désignation des produits	Unité	Quantité	Prix unitaire (PU) € HT	Sous-total € HT
	A	Camion nacelle neuf	Unité	1	[redacted]	
					Total (A) € HT	88 048€ HT

Service d'entretien :

Référence titulaire	Référence acheteur	Désignation des produits	Unité	Quantité	Prix unitaire (PU) € HT	Sous-total € HT
	Z	Entretien préventif	Forfait	5	[redacted] € HT	[redacted] HT
	Y	Entretien curatif	Heure	150	[redacted] HT	[redacted] HT
	V				Total € HT	20 190€ HT

Total (C + V) € HT	108 238€ HT

** Le présent document n'a aucune valeur contractuelle. Il a pour but de différencier le montant des offres lors de leur évaluation et de leur classement.*

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Annexe 3 : Camion nacelle – Détail estimatif – Avec reprise (Option)

Fourniture du(es) véhicule(s) :

Référence titulaire	Référence acheteur	Désignation des produits	Unité	Quantité	Prix unitaire (PU) € HT	Sous-total € HT
	A	Camion nacelle neuf	Unité	1	[redacted]	
AB Services 202Revolution	B	Camion nacelle à reprendre	Unité	1	[redacted]	
	C				Total (A-B) € HT	80 048€ HT

Service d'entretien :

Référence titulaire	Référence acheteur	Désignation des produits	Unité	Quantité	Prix unitaire (PU) € HT	Sous-total € HT
	Z	Entretien préventif	Forfait	5	[redacted]	
	Y	Entretien curatif	Heure	150	[redacted]	
	V				Total € HT	20 190€HT

Total (C + V) € HT	100 238€ HT

** Le présent document n'a aucune valeur contractuelle. Il a pour but de différencier le montant des offres lors de leur évaluation et de leur classement.*

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2026_04**
Objet :	**Décision n°2026/04 portant attribution du marché public de substitution passé en procédure adaptée de fournitures d?un camion nacelle pour le service éclairage public de la Communauté d?agglomération du Caudrésis et du Catésis**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20260203-DEC2026_04-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260203-DEC2026_04-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026.04.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260203-DEC2026_04-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	181.3 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2026.04_2025FourCamNac.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260203-DEC2026_04-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	850.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 février 2026 à 11h26min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 février 2026 à 11h26min50s	Accepté par le TdT : validation OK

Ce document a été mis en ligne le 03/02/2026 12:14

Transmis	3 février 2026 à 11h26min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 février 2026 à 11h26min57s	Reçu par le MI le 2026-02-03